

ORGANISER LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



Votre entreprise compte au moins 11 salariés ?

Vous devez réaliser des élections professionnelles afin de mettre en place ou renouveler vos instances représentatives du personnel (IRP).

Vous ne savez pas comment procéder ? Vous n'avez pas le temps de vous y consacrer pleinement ?



NOS SOLUTIONS

Nous vous proposons **un accompagnement personnalisé afin de maîtriser le process** :

- Une intervention d'une demi-journée au sein de votre entreprise afin de sensibiliser la personne en charge de l'organisation des élections ;
- Un accompagnement individuel tout au long du déroulement du processus électoral : de l'élaboration conjointe d'un calendrier prévisionnel des élections à l'annonce des résultats.

NOS OUTILS

Vous disposerez des coordonnées téléphoniques du juriste en charge de vos élections, que vous pourrez solliciter autant de fois que nécessaire afin de sécuriser votre processus électoral.



VOTRE CONTACT

Véronique GUILLON
Tél : 03.80.77.85.11
uimm21@maisondesentreprises.com

